# ÉCOLE D'INFIRMIERS DE BLOC OPÉRATOIRE DU CHRU DE TOURS

# DOSSIER D'INSCRIPTION A LA SÉLECTION D'ENTRÉE EN FORMATION IBODE

## ANNÉE 2027


**Adresse postale :**
École d'IBODE
CHRU DE TOURS
37044 TOURS CEDEX 9

02.47.47.38.71
secretariat.ibode@chu-tours.fr


ÉCOLES DU CHRU TOURS — CHRU HÔPITAUX DE TOURS — université de TOURS — RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité — ars Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire — Région Centre-Val de Loire

# La présentation de la formation IBODE

Les méthodes pédagogiques mises en œuvre reposent sur l'engagement actif et la participation de l'étudiant tout au long de sa formation. Elles sont définies et détaillées dans le projet pédagogique de l'école*

## Public visé (arrêté du 27 avril 2022 modifié par l'arrêté du 9 mai 2023)

*Article 4 :*

- Les infirmiers diplômés d'État
- Les étudiants préparant le diplôme d'État d'infirmier

*Article 14 :*

- Les titulaires du diplôme d'État de sage-femme
- Les étudiants ayant validé la 3ème année du 2ème cycle des études médicales
- Les titulaires d'un diplôme d'Etat d'infirmier et d'un diplôme reconnu au grade master

*Article 15 :*

- Les personnes titulaires d'un diplôme étranger d'infirmier ne permettant pas d'exercer en France

## Prérequis

- Être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre permettant l'exercice de la profession d'infirmier sans limitation, ou disposer d'une autorisation d'exercice conforme à la réglementation en vigueur.
- Satisfaire aux modalités d'accès et de sélection prévues par la réglementation applicable à la voie d'entrée concernée.
- Pour les candidats relevant de la formation par alternance, disposer d'un contrat de formation en alternance conclu avec un employeur, conformément aux dispositions réglementaires.
- Être titulaire de l'AFGSU niveau 2 obligatoire

## Objectifs

- Former des infirmiers en bloc opératoire conduisant à l'obtention du DE d'IBO de grade master.
- Préparer des professionnels spécialisés en bloc opératoire s'inscrivant dans une démarche réflexive pour une prise en soins personnalisée des patients à travers leur rôle de circulant, instrumentiste et assistant en chirurgie.
- Amener l'IBODE à garantir la qualité et la sécurité des soins dans le périmètre périopératoire et les secteurs associés (stérilisation, endoscopie, hygiène hospitalière …)
- Permettre de développer ses connaissances dans des domaines technologiques innovants (robots, coeliochirurgie, laser …)

## Méthodes pédagogiques

Les méthodes pédagogiques mises en œuvre reposent sur l'engagement actif et la participation de l'étudiant tout au long de sa formation. Elles sont définies et détaillées dans le projet pédagogique de l'école*

## Modalités et délais d'accès

- L'accès à la formation est conditionné à la réussite des épreuves de sélection du jury d'admission organisées par l'école
- L'accès par admission directe pour le contrat d'apprentissage est d'une place pour la sélection 2027

## Durée

- La formation se déroule sur 2 années universitaires
- Elle est organisée en 4 semestres universitaires à temps plein

## Contenu

La formation repose sur une alternance entre des enseignements théoriques et pratiques dispensés à l'école et des périodes de formation en milieu professionnel sous forme de stages. Les apprentissages théoriques sont ainsi complétés par des mises en pratique permettant à l'étudiant de développer progressivement ses compétences professionnelles.

L'immersion en milieu professionnel est préparée et accompagnée par l'équipe pédagogique au moyen d'ateliers pratiques, de séances de simulation et d'enseignements en interprofessionnalité. Ces dispositifs permettent de favoriser l'acquisition des compétences, la collaboration entre les différents professionnels et la préparation de l'étudiant aux réalités du terrain.

## Modalités de suivi pédagogique et d'évaluation

- **Le suivi pédagogique** : l'étudiant en formation est suivi par un formateur permanent tout au long de la formation, tant sur la formation théorique que sur la formation pratique par des visites de stage.
- **L'offre de stage** est proposée aux étudiants en fonction de leur projet professionnel
- **Les stages** permettent une évaluation de la réalisation des objectifs et du niveau d'acquisition des compétences
- **Le recueil de la satisfaction** des professionnels en formation est réalisé lors de régulations de stage et de formation afin de faire évoluer le dispositif

## Intervenants

- Cadres de Santé formateurs IBODE permanents
- Professeurs des universités, docteurs et maîtres de conférences
- Professeurs, médecins, chirurgiens
- Directeurs des soins
- Autres intervenants experts en droit, management, qualité-gestion des risques ...
- IBODE

## Dates de la formation

- Formation sur 24 mois débutant **le 6 sept. 2027**

## Tarifs de la formation

- Droits d'inscription universitaires : **255.00 € par an** – tarif sous réserve d'évolution
- Frais de scolarité *Établissement* : **9000.00 € par année** de formation – tarif sous réserve d'évolution
- Frais de scolarité *Autofinancement* : **7200.00 € par année** de formation – tarif sous réserve d'évolution

## Prise en charge financière

- Dans le cadre du plan de formation de l'établissement employeur (promotion professionnelle continue)
- Dans le cadre du financement régional (promotion professionnelle initiale)
- À titre individuel (autofinancement)

## Indicateurs de résultats promotion 2024-2026

- Nombre de professionnels en formation : 24
- Taux d'obtention du diplôme : 100% Taux d'insertion à la sortie de formation : 100%
- Taux de satisfaction global : 100%

## Indicateurs sélection 2026

Effectif autorisé : 25 (hors apprentissage)
Nombre de places offertes session 2026 : 21 (report de formation déduit)

## Journée Portes Ouvertes - Edition 2027

- Portes ouvertes en présentiel le 13 février 2027

# Les épreuves de Sélection d'entrée en formation IBODE

## Épreuve d'admissibilité et d'admission - Pour les candidats relevant des articles 4

*Article 8 :*

*« Le processus de sélection des candidats comprend une admissibilité sur dossier et un entretien d'admission. Les pièces constituant ce dossier sont listées à l'article 9. Le candidat relevant de la formation par alternance doit disposer d'un contrat de formation en alternance conclu avec son employeur. »*

*Article 9 :*

*« (…) Les pièces (…) du dossier d'admissibilité sont appréciées au regard des attendus de la formation figurant dans 'annexe IV et noté sur 20 points (…). »*

*Article 11 :*

*« (…) A l'issue de l'évaluation des dossiers d'admissibilité, les candidats ayant obtenus une note supérieure ou égale à 10/20 sont déclarés admissibles (…). »*

*Article 10 :*

*« (…) D'une durée de 20 minutes maximum, l'entretien d'admission est noté sur 20 points. Il comprend une présentation orale du candidat portant sur son projet professionnel (8 points), suivi d'un entretien avec le jury (12 points). Cette épreuve a pour objet :*

- *d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer et à ordonner ses idées pour argumenter de façon cohérente sur les éléments présentés dans le dossier d'admissibilité ;*
- *d'apprécier les aptitudes et la capacité du candidat à suivre la formation ;*
- *d'apprécier le projet professionnel du candidat et sa motivation.*

*Une note inférieure à la moyenne à cette épreuve est éliminatoire. »*

*« (…) Il peut être réalisé, notamment pour les candidats résidants dans les départements et régions d'outre-mer candidatant dans des écoles de métropole, via les outils de communication à distance, permettant l'identification des candidats et des membres du jury et garantissant la confidentialité de l'entretien et des débats (…). »*

## Épreuve d'admission – Pour les candidats relevant de l'article 14

*Article 14 :*

*« (…) Pour ces candidats, le processus de sélection comprend uniquement l'entretien d'admission défini à l'article 10. L'inscription à l'entretien d'admission s'effectue par le dépôt d'un dossier comprenant :*

*1° Une demande écrite de participation aux épreuves de sélection ;*

*2° La copie d'une pièce d'identité ;*

*3° Un curriculum vitae*

*4° La copie des originaux de leurs titres, diplômes ou certificats ;*

*5° Un dossier exposant le projet professionnel ;*

*6° L'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau en cours de validité ;*

*7° Un certificat médical de vaccinations conforme à la règlementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France ;*

*8° Une lettre d'engagement de s'acquitter des frais de scolarité (…). »*

*Article 10 :*

*« L'entretien individuel d'admission (…) Il peut être réalisé, notamment pour les candidats résidants dans les départements et régions d'outre-mer candidatant dans des écoles de métropole, via les outils de communication à distance, permettant l'identification des candidats et des membres du jury et garantissant la confidentialité de l'entretien et des débats (…). »*

## Épreuve d'admission – Pour les candidats relevant de l'article 15

*Article 15 :*

*I.« (…)Pour être admises, ces personnes doivent réaliser des tests permettant d'apprécier leur niveau professionnel et une épreuve permettant d'apprécier leur maîtrise de la langue française.*

*Ces épreuves de sélection sont organisées sous la responsabilité du directeur de l'école en concertation avec le service culturel de l'ambassade de France du pays concerné.*

*Les sujets sont proposés et corrigés par l'équipe pédagogique de l'école choisie par le candidat.*

*II. Pour s'inscrire à ces épreuves, les personnes mentionnées au I doivent déposer un dossier comportant les pièces suivantes :*

*1° La copie d'une pièce d'identité ;*

*2° Un curriculum vitae*

*3° La copie des originaux de leurs titres, diplômes ou certificats ;*

*4° Un dossier exposant le projet professionnel ;*

*5° Un certificat médical de vaccinations conforme à la règlementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France ;*

*6° Un justificatif de prise en charge financière et médico-sociale pour la durée des études ;*

*7° Une lettre d'engagement de s'acquitter des frais de scolarité.*

*Ces pièces doivent être traduites par un traducteur agréé auprès de tribunaux français ou habilité à intervenir auprès des autorités judiciaires ou administratives d'un Etat membre de 'Union européenne ou d'un Etat parti à l'accord sur l'Espace économique européen ou de la Confédération Suisse ou de la Principauté d'Andorre. »*

## Attendus et critères nationaux – Annexe IV

**Attendus et critères nationaux de la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire (grade master) :**

Les attendus et critères nationaux ci-dessous sont communiqués aux candidats.

Les compétences et aptitudes ci-dessous peuvent être appréciées dans le cadre de la formation initiale, du parcours universitaire, professionnel, associatif ou autre :

| Attendus nationaux | Critères nationaux pris en compte |
|---|---|
| 1. Intérêt pour les thématiques en lien avec les secteurs interventionnels et secteurs associés, crédibilité du projet professionnel et projection dans le métier d'infirmier de bloc opératoire | 1.1 Avoir acquis des connaissances solides dans le domaine des sciences biologiques et médicales et de la gestion du risque infectieux attestées par les résultats obtenus pendant la formation d'IDE et/ou l'expérience professionnelle<br>1.2 Connaissance des secteurs interventionnels et secteurs associés et du métier d'infirmier de bloc opératoire<br>1.3 Intérêt pour les nouvelles techniques et technologies innovantes dont la robotique |
| 2. Qualités humaines et capacités relationnelles | 2.1 Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit<br>2.2 Aptitude à collaborer et travailler en équipe dans un environnement contraint |
| 3. Compétences en matière d'expression orale et écrite | 3.1 Maîtrise du français et du langage écrit et oral<br>3.2 Capacité à se documenter, à établir une veille documentaire et réglementaire, à constituer une bibliographie, et à communiquer dans une langue étrangère<br>3.3 Pratique des outils numériques |
| 4. Aptitudes à la démarche et au raisonnement scientifique | 4.1 Aptitude à rechercher, sélectionner, organiser, analyser restituer de l'information scientifique et construire un argumentaire<br>4.2 Aptitude à choisir et mettre en œuvre des outils théoriques permettant de s'approprier les résultats des études expérimentales (statistiques) |
| 5. Compétences organisationnelles et savoir-être | 5.1 Rigueur, méthode, maitrise de soi, résistance physique et adaptabilité<br>5.2 Capacité à s'organiser, à prioriser les tâches, créativité<br>5.3 Respect des engagements, autonomie dans le travail |

## Préparation à la Sélection

Une session de formation
"Préparation à la sélection d'entrée en formation IBODE"
est proposée par l'École IBODE de TOURS

*les 27 et 28 janvier 2027*

*pour vous inscrire suivez ce lien*
Infirmier·e bloc opératoire | Formations continues - Écoles du CHRU de Tours (chu-tours.fr)

## Situation de handicap

Conformément à l'arrêté du 27 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'infirmier de bloc opératoire, tout candidat en situation de handicap, peut demander un aménagement des conditions de déroulement de l'entretien d'admission prévu à l'article 10 du décret précédemment cité.

## Frais de sélection 2027

- **180.00 € de rais de sélection obligatoires** (tarif sous réserve d'évolution) à régler au moment du dépôt du dossier d'inscription.

Paiement en ligne via le site internet du CHRU de TOURS
Paiement des frais d'inscription en ligne - Écoles du CHRU de Tours (chu-tours.fr)
*Une attestation de paiement sera transmise par mail après paiement*.

## Calendrier des épreuves et résultats de la Sélection 2027

- **Dépôt du dossier d'inscription à la Sélection d'entrée en formation IBODE 2026**
  du 04 janvier 2027 au 1er avril 2027
- **Résultats de l'admissibilité**
  le 16 avril 2027 à 14 h
- **Entretiens avec le Jury d'admission**
  Entre le 04 et 05 mai 2027
- **Résultats de l'admission**
  le 14 mai 2027 à 14 h

Chaque candidat sera informé par courriel de ses résultats à l'épreuve d'admissibilité et/ou à l'épreuve d'admission.

Les résultats à l'admissibilité et à l'admission seront affichés à **l'école IBODE** et sur **Internet** via le lien suivant
https://www.chu-tours.fr/ecoles-du-chru-de-tours/resultats/

**Aucun résultat ne sera donné par téléphone**

## Dossier inscription

Le candidat doit constituer un ***dossier d'inscription à la sélection d'entrée en formation IBODE*** accompagné des pièces **obligatoires** suivantes :

- ❑ Un dossier d'inscription **Sélection d'entrée en formation IBODE 2027** à compléter
- ❑ La copie d'une pièce d'identité en cours de validité
- ❑ Une demande écrite de participation aux épreuves de sélection (sauf pour les candidats relevant de l'article 15)
- ❑ Une lettre d'accompagnement du candidat de s'acquitter des frais de scolarité
- ❑ La copie des originaux de leurs titres, diplômes ou certificats
- ❑ Pour les candidats soins infirmiers, les résultats de la commission d'attribution des crédits du semestre 5 et pour les infirmiers, une attestation mentionnant un exercice salarié ou libéral
- ❑ L'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence – AFGSU de niveau 2, **valide obligatoirement jusqu'à fin septembre 2029**
- ❑ Un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France
- ❑ Une photo d'identité récente avec votre nom et prénom au format JPG suivant **nomprenom.JPG**
- ❑ Le justificatif de paiement en ligne des frais de sélection (180.00€)
- ❑ Un exemplaire du Curriculum vitae au format numérique PDF
- ❑ Un dossier exposant le projet professionnel ***entre 6 et 8 pages maximum, nominatif, paginé*** avec ***l'utilisation de la police Times New Roman, taille 12*** au format numérique PDF

Pour **le 1er avril 2027** (***délai de rigueur***)

**Dossier complet d'inscription à la Sélection d'entrée en formation IBODE 2027**
***(Tout dossier incomplet ne pourra pas être pris en compte)***

**En version numérique PDF à envoyer à l'adresse mail**
**secretariat.ibode@chu-tours.fr**

**Et**

***2 exemplaires du***
**Dossier Professionnel relié en version papier**

sont à envoyer à **:**

IFPS - ECOLE IBODE
CHRU de Tours
37044 TOURS Cedex 9
(pour tout envoi **par courrier**)

**ou**

à déposer à **:**

IFPS - ECOLE IBODE
2 rue Mansart
37170 CHAMBRAY-LES-TOURS
(boite aux lettres située dans le local courrier **à droite** du hall d'entrée de l'école)

Un accusé réception de votre dossier complet vous sera adressé par mail

# DOSSIER D'INSCRIPTION
## Sélection d'entrée en formation IBODE 2027
## ÉCOLE IBODE de TOURS

### Renseignements personnels

Nom de naissance : ……

Nom d'usage : ……

Prénom : ……

Date de naissance : ……../……. /……..

Lieu de naissance : ……

Adresse :
……

……

Code postal : ……

Ville : ……

Tél. Fixe : ……

Tél. Portable :……

E. mail personnel :
……

N° SS : ……/……..

Nbre d'enfants : ……

N° ONI : ……

Matricule (agent CHU Tours) ……

Situation familiale :

- ❑ Célibataire
- ❑ Marié.e
- ❑ Pacs
- ❑ Concubinage
- ❑ Divorcé.e
- ❑ Séparé.e
- ❑ Veuf.ve

## Renseignements professionnels

Établissement :
……

……

Statut de l'employeur : Public ☐ Privé ☐

Adresse :
……

……

Code postal : …… Ville : ……..……..……

E-mail professionnel : ……

Fonction :
……..

Service :
……..……
.

Téléphone : ……

## Niveau d'études et diplômes

**Diplômes professionnels**

| Année | Établissement de formation | Intitulé du diplôme |
|---|---|---|
| | | |

**Autres diplômes et formations universitaires ou formations continues**

| Année | Établissement de formation | Intitulé du diplôme ou dernière classe suivie |
|---|---|---|
| | | |

## Déroulement de carrière

| Date | Établissement / Service | Fonction |
|---|---|---|
| | | |

## Prise en charge de la formation IBODE

☐ Promotion Professionnelle Continue (joindre Attestation de prise en charge employeur)

☐ Promotion Professionnelle Initiale – 3ème année IFSI (financement régional)

☐ À titre individuel – Autofinancement (compléter Attestation ci-dessous)

☐ Autre (à préciser) : ……

# PUBLICATION DES RÉSULTATS
# AUTORISATION DE PARUTION
# Sur Internet

**A joindre au dossier d'inscription**

Je soussigné(e) :

Nom de naissance : ……

Nom d'usage : ……..

Prénom : ……

☐ **autorise**

☐ **n'autorise pas**

**L'École IBODE de Tours** à faire paraître mon nom sur les listes des résultats d'admissibilité et d'admission qui seront publiées sur **Internet**.

**https://www.chu-tours.fr/ecoles-du-chru-de-tours/resultats/**

Fait à
Le

Signature
(suivi de la mention "Lu et approuvé")

# ATTESTATION DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE SCOLARITÉ IBODE 2027 - 2029

## PROMOTION PROFESSIONNELLE CONTINUE

**A joindre au dossier d'inscription**

Je soussigné(e) : ……

Fonction : ……

Établissement : ……

Certifie que Mme, M. : ……

☐ sera pris(e) en charge par l'établissement pour les frais de sa scolarité IBODE 2027-2029, d'un montant de **9000.00 € par année (tarif sous réserve d'évolution)** de formation

☐ a fait une demande de prise en charge pour les frais de sa scolarité IBODE 2027-2029, d'un montant de **9000.00 € par année (tarif sous réserve d'évolution)** de formation, qui sera examinée

Fait à
Le

Signature et cachet de l'établissement

# ATTESTATION DE PRISE EN CHARGE PERSONNELLE DES FRAIS DE SCOLARITÉ IBODE 2027 – 2029

## AUTOFINANCEMENT

**À joindre au dossier d'inscription**

Je soussigné(e) Mme, M. ……, m'engage sur l'honneur à régler les frais de scolarité IBODE 2027-2029, d'un montant de **7200.00 € par année (tarif sous réserve d'évolution)** de formation, à **l'École IBODE de TOURS.**

Fait à
Le

Signature
(suivi de la mention "Lu et approuvé")